

Avis de constitution

SOCIETE « INSTITUT KORE DES ARTS ET METIERS DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « IKAM COTE D'IVOIRE »

Siège Songon, Adiapoto Moronou 2e extension, lot 26, ilot 05., Lot 26, Ilot 5

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16 Août 2023, et enregistrés à Yopougon le 18 Août 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « INSTITUT KORE DES ARTS ET METIERS DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « IKAM COTE D'IVOIRE »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement dans tous pays et particulièrement en COTE D'IVOIRE :

Formation, Renforcement des capacités, Coaching, Mentorat, Consultance, Conseils.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Songon, Adiapoto Moronou 2e extension, lot

26, ilot 05., Lot 26, Ilot 5

Dirigeant(s) M KOBENA KOUAKOU HILAIRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-DAB-01-2023-B13-00122 du 21/09/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2023 du 21/09/2023

